

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2016**

Délibération
n° 2016.03.116

**Adhésion au Centre
régional des énergies
renouvelables (CRER)
au titre du territoire**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLLOT, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Xavier BONNEFONT à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Xavier BONNEFONT, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03.116**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**ADHESION AU CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES (CRER) AU TITRE
DU TERRITOIRE**

Par délibération n°158 du 2 avril 2015, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) et le règlement de la cotisation annuelle qui s'élevait à 500 € pour l'année 2015.

Le Centre Régional des Energies Renouvelables est une association régionale qui a pour objectif de dynamiser le développement des Energies Renouvelables en Poitou-Charentes. Il est une interface active entre les pouvoirs publics, les collectivités locales, les particuliers et les professionnels et facilite le recours aux énergies renouvelables par des actions de promotion et d'assistance technique, en toute indépendance et objectivité.

Depuis 1995, le CRER propose notamment aux collectivités locales de réaliser des études de faisabilité ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants :

- bois-énergie,
- solaire photovoltaïque,
- solaire thermique.

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur le territoire et le patrimoine de l'agglomération, l'adhésion au CRER permet de bénéficier d'une expertise technique et de la réalisation d'études de faisabilité gratuitement.

Aujourd'hui, GrandAngoulême souhaite étendre le bénéfice de cette adhésion à l'ensemble des communes, en cohérence avec le service de Conseil en Energie Partagé.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 17 février 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion « territoire » au Centre Régional des Energies Renouvelables et de régler la cotisation annuelle qui s'élève, pour l'année 2016, à 3 100 €.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6281.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

31 mars 2016

Affiché le :

31 mars 2016